

## Règlement intérieur de l'espace ados de T.A.C.T.

L'espace ados est un lieu de loisirs, d'écoute et d'échange, et de discussion mais aussi de prévention. Mis à disposition des ados, le local leur permet de se retrouver, de se détendre, d'exprimer des idées auprès de l'équipe d'animation qui les accompagnera vers la mise en œuvre et la réalisation de projets.

C'est un lieu, où il sera favorisé la socialisation et le développement à la citoyenneté, favorisé le développement personnel des adolescents et leur épanouissement.

Enfin, nous permettrons aux jeunes d'être acteur de leur temps de loisirs et de s'engager.

### **1) Fonctionnement général :**

L'espace ados est situé dans les locaux de TACT, 94 rue de la Neuville, 02360 Rozoy-sur-Serre.

L'espace ados est ouvert :

- ❖ En période scolaire :
  - Les vendredis ou Samedis de 17h à 21h.
- ❖ Pendant les « petites » vacances scolaires :
  - Les vendredis de 17h à 21h.
  - Des sorties sont également proposées durant les « petites » vacances scolaires.
- ❖ Pendant les vacances d'été :
  - Fermé
  - Deux séjours sont proposés pendant les premières semaines d'août.
- ❖ Quelques jours durant l'année pour des actions d'auto-financement.

L'espace ados ferme ses portes durant les vacances d'été.

L'espace ados accueille les ados de la communauté de commune ainsi que ceux des alentours.

### **2) Responsabilités :**

Une équipe d'animation encadre les adolescents. Ces derniers sont sous la responsabilité des animateurs pendant les heures d'ouverture de l'espace ados tant qu'ils se trouvent dans l'enceinte du local.

Les ados ne sont sous la responsabilité de l'animateur que s'ils sont dans le local.

En effet, il est important de noter que sauf demande contraire, le jeune a l'autorisation de rentrer seul à la fermeture du local, l'association décline toute responsabilité. Les parents peuvent demander à ce que l'adolescent ne quitte pas le local non accompagné.

Les jeunes sont autorisés à apporter leurs propres musiques, jeux ou autres objets de valeurs. Toutefois l'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, ou de détérioration. Les jeunes sont seuls responsables de leurs affaires.

Les jeunes sont responsables du matériel mis à leur disposition, ils doivent le respecter et l'entretenir. Toute personne endommageant le bien d'autrui ou de l'association engage sa responsabilité, les dégâts occasionnés seront pris en charge par le jeune ou ses parents.

### **3) Règles de bon fonctionnement :**

Les règles de vie sont discutées avec les jeunes et affichées dans la structure. Chaque jeune doit respecter l'ensemble de ces règles.

Il est strictement interdit de consommer de la drogue et de l'alcool et toutes autres substances illicites avant de venir à l'espace ados ainsi que sur les lieux. Le tabac n'est pas toléré non plus.

Tous les équipements sont accessibles mais utilisables uniquement sur place.

L'accès à internet est libre.

Toutefois, sont interdits, la consultation des sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de pratiques illégales ou de discrimination, les sites contraires à la morale.

Lors des sorties ou des activités hors du local, le jeune est soumis au même règlement que dans le local.

#### **4) Participations aux activités :**

Les activités à caractère préventif (actions de prévention diverses) ou les actions d'autofinancement sont facultatives. Durant quelques week-ends de l'année, des actions pour rechercher des financements pour l'espace ados sont organisées.

Ces actions ont plusieurs objectifs :

- ❖ Permettre aux jeunes d'être acteur de leur temps de loisirs en mettant en place leur propre projet et en cherchant à en financer une partie.
- ❖ Éviter de tomber dans la « consommation », montrer aux ados le coût de la vie.

L'organisation de ces actions d'autofinancement est faite par les adolescents qui participent suivant leurs disponibilités.

La participation aux activités n'est valable que sous réserve des conditions ci-dessous :

- ❖ Le dossier administratif doit être complet (fiche inscription, fiche sanitaire de liaison, fiche d'autorisations, l'adhésion à l'association est obligatoire).
- ❖ Être inscrit à l'activité.
- ❖ Respecter le règlement intérieur.
- ❖ Être à jour des paiements.

L'équipe d'animation et les responsables de l'association se réservent le droit de prioriser les places (notamment aux vendredis ados qui est limités à 14 et lors des sorties) en fonction de l'investissement de chacun.

Le règlement doit être versé avant chaque activité, si l'ados ne peut finalement pas y participer celui-ci ne sera rendu que sous justificatif médical.

#### **5) Informations données aux jeunes et aux parents :**

Le planning des activités est affiché dans le local. Les adolescents en ont connaissance car ce sont eux qui l'organisent.

D'un point de vue éducatif, nous visons à une autonomisation des ados, ils doivent se charger des informations à diffuser à leur parent. Cependant, des messages ou mails seront envoyés afin que les informations soient connues de tous.

Des réunions pourront être organisées durant l'année selon les demandes des parents.

L'espace ados est joignable au 07.75.71.31.71 ou par mail : [elisatact@gmail.com](mailto:elisatact@gmail.com)

Le présent règlement sera diffusé au public et affiché dans les locaux de l'espace ados. Ce règlement doit être obligatoirement signé par le responsable légal et le jeune. Toute modification au présent règlement fera l'objet d'une communication.

.....  
COUPON A REMETTRE à l'Association T.A.C.T.

Je soussigné(e) Mr et/ou Mme....., représentant légal de..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'espace ados.

Fait à ....., le .....

Signature de l'Adolescent

Signature du représentant légal